

DANS CE NUMÉRO :

LES SITES DE
PRODUCTION DE BOUES

1

VOLUMES PRODUITS ET
DESTINATION POUR
L'ANNEE 2007

1-2

LA FILIERE AGRICOLE

3-4

BILAN POUR L'ANNÉE 2007
PRODUCTION ET RECYCLAGE AGRICOLE
DES BOUES URBAINES ET INDUSTRIELLES
EN MEURTHE-ET-MOSELLE



1° - Les sites de production de boues :

1.1 - Collectivités

Le département dispose fin 2007 de 87 stations d'épuration urbaines qui traitent les eaux usées d'environ 170 communes de Meurthe-et-Moselle. Ainsi, 10 nouvelles stations, toutes en milieu rural et selon des procédés « rustiques », ont été mises au service en 2007.

44 stations ont évacué des boues en 2007. Les autres n'en ont pas extraites : 19 infiltrations-percolation, 11 lagunes, 7 lits plantés de roseaux en raison de leur fonctionnement et 6 autres (mauvais état, obsolète).

1.2 - Industriels

3 sites industriels laitiers de Meurthe-et-Moselle (dont 1 avec effluent brut) produisent des boues et recyclent l'intégralité de leur production en agriculture. Les boues industrielles, non compatibles avec la filière de recyclage agricole, ne sont pas comptabilisées dans ce bilan.

2° - Volumes produits et destination pour l'année 2007

2.1 - Année 2007

Origine	Production	Agriculture	Dont compostage 44-095	Décharge	Incinération	Autre
Collectivités	7 689,6	7 391,5	1 662,8	278,6	11,2	8,3
Nb de station	44	31	8	6	2	7
Sans Maxéville	3 812,6	3 514,5	801,8	278,6	11,2	8,3
Industriels	38,8	38,8				
TOTAL	7 728,4	7 430,3	1 662,8	278,6	11,2	8,3
%		96	21,5	3,6	0,1	0,1

Production et destination des boues en Meurthe-et-Moselle (en tonnes de matière sèche - T MS)

La production de boues urbaines s'établit à environ 7 690 T MS hors chaux pour 2007 soit une baisse de 700 T MS par rapport à 2006. La seule station de Nancy-Maxéville en produit plus de 50 % et les stations de plus de 10 000 EH (13 unités) totalisent plus de 93 % de cette production.

La part de boues destinées à l'épandage (y compris les boues traitées par compostage) est très majoritaire avec environ 96 % de la production.

Les boues compostées dans le cadre de la norme NFU 44-095 représentent un peu plus de 20 % de la production 2007.

Le traitement en centre de compostage concerne 10 collectivités du département. Il constitue soit une filière complémentaire à l'agriculture (problème de stockage et/ou surface d'épandage disponible), soit la filière principale.

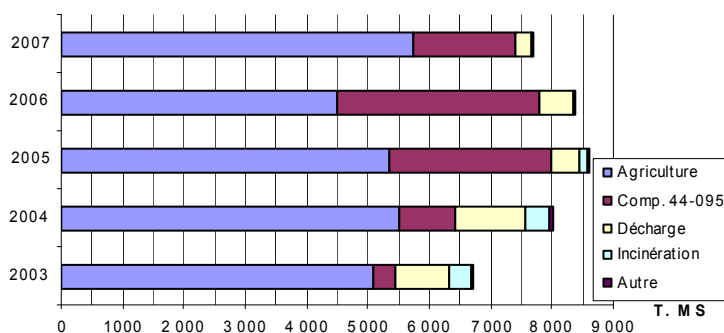


La mise en décharge concerne 6 stations et des boues non-conformes à l'épandage agricole (pollutions aux HAP).

Enfin, la filière « Autre » concerne principalement des boues liquides de petites stations évacuées et traitées dans des unités plus importantes.

2.2 - Évolution des dernières années

Boues urbaines : Production-destination en M & M 2003-2007



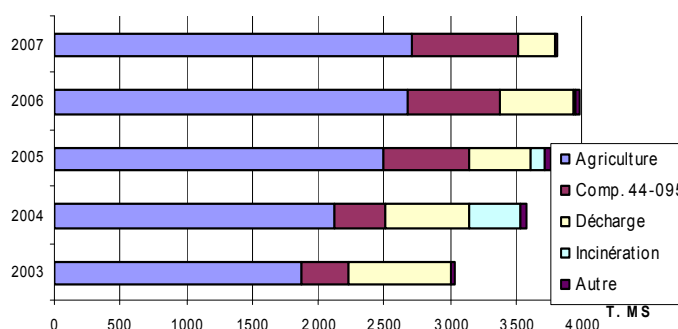
La production de boues urbaines a fortement augmenté après 2003 (amélioration des raccordements et du traitement, mise en service de nouvelles unités, ...).

La part destinée à l'épandage (y compris après compostage) est passée de 80 à 96%. Les quantités compostées dans le cadre de la norme NFU 44-095 ont fortement augmenté. Elles ont toutefois été divisées par 2 en 2007 par rapport à 2006.

L'incinération a concerné Nancy-Maxéville en 2003 (cimenterie) puis Longwy en 2004 et 2005 (en Allemagne) .

La station de Nancy-Maxéville représente plus de 50 % de la production globale et influence donc fortement ces bilans.

Boues urbaines : Production-destination en M & M 2003-2007 (sans Maxéville)



Ainsi, en excluant Nancy-Maxéville, le retour au sol des boues (épandage direct et compostage) progresse chaque année de façon assez linéaire.

Les autres filières et notamment la mise en décharge (30 % de la production en 2002), diminuent en raison notamment de l'amélioration de la qualité des boues et du développement du compostage.

Le compostage peut se faire uniquement avec des boues conformes à l'épandage agricole. Le compost obtenu revient le plus souvent en agriculture soit dans le cadre d'un plan d'épandage, soit sous forme de produit normalisé. A ce jour, la filière compostage normalisé NFU 44-095 ne bénéficie pas de suivi spécifique (absence de plan d'épandage, de suivi agronomique et d'encadrement).

3° - La filière agricole (plan d'épandage)

NB : Les données suivantes ne concernent que les boues (brutes ou compostées) épandues dans le cadre d'un plan d'épandage. Elles n'intègrent pas les composts NFU 44-095 pour lesquels la Mission de Recyclage Agricole ne dispose pas des informations.

3.1 - Les plans d'épandage

	Nombre	Surface (ha)	Communes*	Agricultures*
Collectivités	39	5 965,4	144	105
Hors M. et M.	6	736,6	19	7
Industriels	2	218,3	8	4
Boues de M. et M.	41	6 920,3	169	112
Collectivités	4	246,3	10	5
Industriels	4	2 275,5	53	36
Boues hors M. et M.	8	2 521,8	63	41
Total en M.et M.	49	8 705,4	203	144

* prise en compte des doublons

Au total, la surface départementale engagée dans un plan d'épandage de boues (urbaines ou industrielles) se monte à 8 700 ha et concerne environ 200 communes et 145 agriculteurs.

3.2 - Épandage de boues - Année 2007

2007	T. MS (1)	Surface (ha)	Agriculteurs *	Communes *
B. urbaines	3 407,9	885,7	50	53
Sorties BUrbaines	741,3	184,5	3	4
B. industrielles	38,8	39,8	6	4
Boues de M. et M.	4 188,0	1 110,0	59	61
B. urbaines	43,6	10,75	3	2
B. industrielles	5 315,3	335,92	17	18
Boues hors M. et M.	5 358,9	346,67	20	20
Epandages en M. et M.	8 806,0	1 272,2	73	77

(1) hors chaux

* prise en compte des doublons



La quantité de boues urbaines réellement épandue dans le département en 2007 est d'environ 3 450 T MS pour une surface concernée proche de 900 ha (15 % du parcellaire engagé dans un plan).

Une collectivité extérieure a épandue en Meurthe-et-Moselle en 2007 : Mirecourt (88). Par contre, deux collectivités du département (Nancy-Maxéville et Pont-à-Mousson) épandent chaque année des boues respectivement en Moselle et en Meuse dans le cadre de leur plan d'épandage.

Deux papeteries des Vosges ont également épandue des boues en Meurthe-et-Moselle en 2007 (Clairefontaine et la papeterie de Raon).

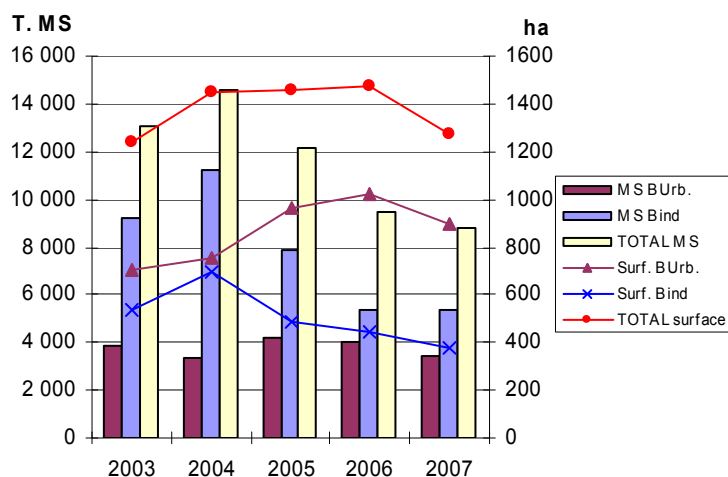
Au total, environ **8 800 T. MS** ont été épandues dans le département sur près de **1 270 ha** répartis sur 77 communes. La moitié des exploitations engagées dans un plan a reçu des boues.

Les épandages ont principalement lieu en période estivale (juillet à octobre) avant cultures d'automne (blé, colza, orge,...) qui représentent plus de 80 % des cultures réceptrices.

3.3 - Évolution 2003-2007

a) *MS et surfaces épandues*

Quantité (T. MS) et surface (ha) annuelles épandues en M&M



Après 2 années consécutives de baisse suite à la fermeture ou à la baisse d'activités des papeteries vosgiennes, la MS totale épandue semble se stabiliser autour de 9 000 T. MS.

La surface épandue, à l'inverse, baisse sensiblement (-200 ha) en raison des conditions climatiques assez capricieuses de l'été 2007.

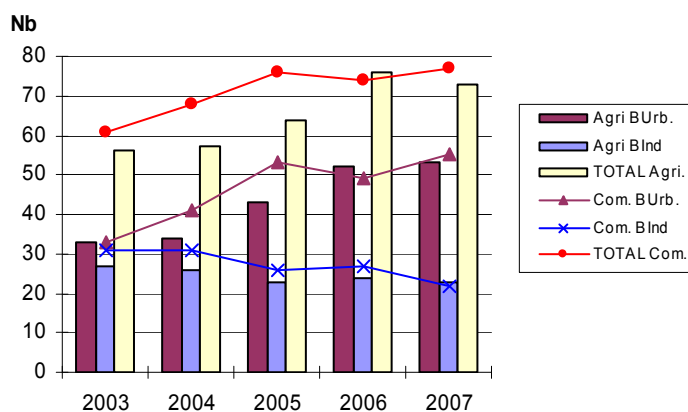
Les surfaces épandues représentent ainsi 0,5 % de la surface agricole utile en Meurthe-et-Moselle.

b) *Agriculteurs et communes concernés*

Le nombre d'agriculteurs et de communes concernées par l'épandage agricole a sensiblement évolué au cours des cinq dernières années.

Environ 75 exploitations agricoles et communes sont ainsi concernées ces 2 dernières années. Cela représente environ 4 % des exploitations professionnelles du département et 13 % des communes.

Nombre d'exploitations et de communes concernées



MISSION DE RECYCLAGE AGRICOLE DES DECHETS

Marc ALLAIN

Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle

5 rue de la Vologne

54524 LAXOU CEDEX

Tel : 03.83.93.34.75 - Fax : 03.83.93.34.00

Mail : marc.allain@meurthe-et-moselle.chambagri.fr